

COMITE SYNDICAL du 28 janvier 2021

Compte rendu

Présents :

Mr ANTOINE Jean Luc	Mr CHAZELLE Alain
Mr BERTRAND Jean Baptiste	Mr CHIBOIS Thierry
Mr BOURDEAU Jean Louis	Mr CUBERTAFON Francis
Mr CELERIER Jean Luc	Mr DUBOIS André
Mr DELANOTTE Gilbert	Mr GAUTHIER Pascal
Mme DELHAYE Caroline	Mme JAUFFRET Sandrine
Mr DESSANE Bruno	Mr LAGORCE Edmond
Mr JOUANNETAUD Patrick	Mme LUCIEN Marie Christine
Mr LATOUILLE Christian	Mr RAYNAUD Michel
Mr LAVOREL Eric	
Mr LOCHARD Eric Olivier	

Mr HENRI Jacques donne pouvoir à Mr Edmond LAGORCE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Louis BOURDEAU

La séance est ouverte à 18h30

Le Président souhaite la bienvenue à Mr Patrick JOUANNETAUD délégué de la commune de Meuzac en remplacement de Mr Guy MONTET qui a pris les fonctions de maire.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 15 décembre 2020.

Le document n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 15 DECEMBRE 2020 ;

DOCUMENT CI-JOINT

Dossier n°1 Création d'un poste pour contrat de projet

Pour assurer la mission de mise en place de la Tarification Incitative, il est proposé au Comité Syndical, la création d'un contrat de projet afin de pérenniser le poste d'agent administratif.

Ce contrat d'une durée maximum de 6 ans permet le recrutement d'un agent contractuel compétent sur une longue durée.

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C sur le grade d'Agent Administratif afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE SUR LE TERRITOIRE DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE VIENNE

Pour une durée de 1 AN renouvelable soit du 1^{ER} Février 2021 au 31 Janvier 2022 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir :

Edition des factures de l'année 2021 et traitement des réclamations de la Redevance Ordures Ménagères Incitative 2021.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Agent Administrative Secrétariat à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle de 9 mois dans la mise en place d'une tarification incitative.

La rémunération sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum de 354 soit un indice majoré de 330 (échelle C1 de la grille indiciaire Adjoint Administratif)

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2020/04/01 du 30 juillet 2020 est applicable.

Après en avoir discuté , le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter la création du poste en contrat de projet

- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser le Président à signaler la vacance de poste auprès du Centre de Gestion de la Haute Vienne
- de signer le contrat de projet avec le candidat retenu et tout document à se rapportant à ce contrat.

Dossier n°2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Mr LAGORCE sort de la salle et laisse la présidence de la séance à Mr LAVOREL , Vice-Président du S.I.C.T.O.M. SHV pour le vote du compte administratif 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 JOINT

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de **348 553.32 euros** en fin d'exercice 2020.

La section d'investissement fait ressortir un excédent de **147 438.77 euros** en fin d'exercice 2020.

A l'unanimité, le conseil syndical adopte le compte administratif 2020 présenté.

Mr LAGORGE revient afin de poursuivre la séance.

Dossier n°3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

A l'unanimité, le conseil syndical vote le compte de gestion 2020 établi par Monsieur le Trésorier du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne.

Dossier n°4- Débat d'orientation budgétaire

Conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L. 5711-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires 2020 a eu lieu.

Le rapport de présentation des orientations budgétaires 2020 est joint à la présente délibération.

Dossier N° 5 Remplacement d'un membre de la CAO

Suite à la délibération 2020-118 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, Mr JOUANNETAUD Patrick a été désigné Délégué Titulaire auprès du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne en remplacement de Mr MONTET Guy.

Mr Guy MONTET étant membre de la Commission d'Appel d'Offre du S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne, le Président propose de procéder à l'élection d'un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offre.

Mr Patrick JOUHANNETEAUD est désigné à l'unanimité des voix comme nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres.

Affaires diverses.

- ***Informations diverses.***
- ***Avancée de la mise en place de la TI***

La mise à jour du fichier de redevable est quasiment achevée. Les 70 bacs encore non attribués seront retirés et remis en stock lors des semaines 6 et 7.

Nous constatons qu'une cinquantaine de bacs recommence à apparaître avec une puce manquante. En cas de dégradation flagrante, un courrier recommandé sera envoyé à l'utilisateur indélicat pour lui informer de la facturation du remplacement du bac sur sa prochaine facture.

L'envoi des factures fictives pour la Redevance sur le territoire de Briance est toujours prévu en Mars.

- ***Collecte des coquillages***

La collecte ponctuelle des coquillages et crustacés sur les déchèteries du S.I.C.T.O.M. a permis de détourner 433 kg d'OMR selon la répartition suivante :

- Château Chervix 67 kg
- Ladignac Le Long 33 kg
- Pierre Buffière 33 kg
- St Germain les Belles 67 kg
- St Yrieix La Perche 233 kg

Afin de faire gonfler ses chiffres lors de la prochaine campagne de collecte, il est proposé d'étendre la communication aux vendeurs de ces produits comme les poissonniers et les supermarchés en complément de la communication faite en mairie.

- ***Répartition de composteurs gratuits***

Après discussion, les élus souhaitent que chaque commune puisse décider de la répartition des composteurs gratuits mis à leur disposition sur la base du tableau suivant.

		Habitants INSEE	Répartition au % de la population
CCBSHV	Château Chervix	799	9
	Glanges	512	6
	La Porcherie	514	6
	Magnac Bourg	1089	12
	Meuzac	731	8
	Pierre Buffière	1157	13
	St Genest sur Roselle	520	6
	St Germain les Belles	1169	13
	St Hilaire Bonneval	988	11
	St Vitte Sur Briance	330	4
	Vicq sur Breuilh	1324	14
CCPSY	Coussac Bonneval	1317	11
	Glandon	781	7
	La Meyze	828	7
	La Roche L Abeille	618	5
	Ladignac Le Long	1168	10
	Le Chalard	312	3
	St Yrieix la Perche	6766	57
		20923	

Les composteurs seront livrés au S.I.C.T.O.M. dans les semaines 7 et 8. Le bon de commande sera disponible dans la facture fictive. Les ambassadeurs du tri nouvellement recrutés sont en charge d'organiser la distribution à compté du 1^{er} avril sur le principe d'une réunion d'information d'une ½ heure dans la commune avec remise du composteur à la fin.

- **Collecte de pneus**

Le Président informe qu'une collecte de pneus usagers se déroulera du 8 au 28 février sur la déchèterie de St Yrieix La Perche dans la limite de 4 pneus par famille et de 2 pneus pour les cyclomoteurs et vélos. Les mairies peuvent venir déposer sur rdv les pneus abandonnés en décharge sauvage.

Ne sont pas admis les pneus agricoles et camions.

- **Acquisition de plateforme**

Le Président informe de la possibilité par le Sictom d'acquérir des plateformes béton sécurisées pour bac roulant de 660 litres.

En effet en campagne les bacs sont stockés sur l'accotement de la chaussée. Les agents de collecte ont des difficultés pour faire rouler les bacs. A d'autres endroits les bacs empiètent sur la chaussée pouvant causer un accident avec les véhicules.

Le Président propose dans un premier temps d'équiper les bacs qui se trouvent en campagne (30 pour la CCPSY et 20 pour la CCBSHV)

Le S.I.C.T.O.M. achetant les plateformes et à charge des communes de les installer.

Le prix d'une plateforme est de 172,80€ HT soit pour 50 plateformes 8 640€ HT.

Le Président informe que le S.Y.D.E.D. organisera une conférence de presse le vendredi 5 février 2021 au siège du S.Y.D.E.D. sur le sujet des hausses des coûts des déchets et le contexte de tension budgétaire.

Le Président demande aux délégués de la Communauté de Communes de Briance Sud Haute Vienne de voir la possibilité de stocker des composteurs pour éviter des allers retours depuis St Yrieix La Perche lors de la distribution.

La séance est levée à 20 h30